



**Parquet du procureur de la République
Tribunal Judiciaire de Vienne**

**LISTE DES MEDECINS HABILITES A ETABLIR DES CERTIFICATS MEDICAUX
AU TITRE DE LA PROTECTION JURIDIQUE DES MINEURS ET DES MAJEURS**

mise à jour au 09.04.2021

Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Vienne (Isère),

Vu l'article 431 du code civil,

ARRETE

Sont habilités à établir des certificats médicaux au titre de la protection juridique des mineurs et des majeurs les médecins suivants :

1 - Docteur Jacques DEMEULENAERE

16 chemin de l'Etang - 69390 MILLERY - tel 06.70.21.36.81

2 - Docteur Patrick GLATIGNY

4, rue Courte - 38260 LA COTE SAINT ANDRE - tel : 04.74.20.43.61

3 - Docteur Eric KILEDJIAN

Réseau VISage, centre hospitalier Lucien Hussel -- BP 127 - 38209 VIENNE
tel 04.74.31.32.97

4 - Docteur Magdalena GAGET, psychiatre

Etablissement de Santé Mentale Portes de l'Isère - 100 Avenue du Médipôle - CS 43016 - 38307
BOURGOIN JALLIEU Cédex - tel 04-74-83-53-75 ou 06-89-89-19-23

5 - Docteur Emmanuel ROBIN

clinique des côtes du Rhône 12 rue Fernand Léger - 38150 ROUSSILLON
tel 04.74.29.28.00

Vienne, le 9 Avril 2021
Le procureur de la République

Audrey QUEY

